

Messieurs les actionnaires de la Société Maroc Leasing, Société Anonyme au capital de 277 676 800 DH, inscrite au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 29 487, sont convoqués au siège social de la Société, 57 rue Pinel, Boulevard Abdelmoumen à Casablanca, le 25 juin 2019 à 15 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de la Société pendant l'exercice clos au 31.12.2018 ;
2. Lecture et approbation des Rapports des Commissaires Aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2018 ;
3. Examen et approbation des comptes et des Etats de Synthèses de l'exercice clos le 31.12.2018 ;
4. Affectation des Résultats de l'exercice clos le 31.12.2018 ;
5. Approbation des conventions conclues avec la Société en vertu des dispositions de l'article 56 et suivants de la loi 17-95 sur la sociétés Anonyme, modifiée et complétée par les lois 20-05 & 78-12 ;
6. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires Aux Comptes de leurs mandats pour l'exercice clos au 31.12.2018 ;
7. Ratification de la cooptation de nouveaux Administrateurs ;
8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95 relatif aux Sociétés Anonymes, tel que modifié et complété par la loi 20-05 du 23 mai 2008, toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège de la société, sis à Casablanca 57 Angle rue Pinel, Bd Abdelmoumen, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la publication du présent avis de convocation.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion, établi par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration, relatif à l'activité et aux opérations de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approuve ledit rapport sans réserves.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Général des Commissaires Aux Comptes sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approuve dans son intégralité ledit rapport sans réserves.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des Etats de Synthèse de la société relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approuve sans réserves lesdits Etats de Synthèse ainsi que l'ensemble des comptes de la Société tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le Rapport de Gestion et celui des Commissaires Aux Comptes, lesquels font ressortir un bénéfice net de 72 140 890,72 dirhams.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 d'un montant de 72 140 890,72 dirhams, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	72 140 890,72
- Dotation de la Réserve légale (*)	-
Solde	72 140 890,72
+ Report à nouveau de l'exercice précédent	119 557 468,38
Bénéfice distribuable	191 698 359,10
- Dividendes à distribuer à raison de 16 DH par action	44 428 288,00
Report à nouveau au 31/12 /2018	147 270 071,10

(*) le plafond de 10% du capital est déjà atteint.

La mise en paiement des dividendes sera réalisée à partir du 15 Juillet 2019.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport Spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 tel que complété et modifié par la loi 20-05 sur la Société Anonyme, et après avoir constaté l'absence des conventions susvisées, approuve les conclusions dudit rapport.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, en conséquence, quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leurs fonctions au terme de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte aux Commissaires Aux Comptes de l'accomplissement de leur mission, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, conformément aux dispositions statutaires, à la loi 17-95, telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, tant au titre de leur Rapport Général qu'au titre de leur Rapport Spécial. Elle leur donne décharge de l'accomplissement de leur mission.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la décision :

- du Conseil d'Administration du 11 Mai 2018 relative à la cooptation de M. Hassan MOURAD en tant que nouvel Administrateur (en remplacement de Mohamed MESKINE) pour le restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- du Conseil d'Administration du 26 Novembre 2018 relative à la cooptation de Monsieur Choukri OIMDINA en tant que nouvel Administrateur de Maroc Leasing, (en remplacement de M. BENCHAABOUN) pour le restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes les formalités prévues par la loi, et en faire état là où besoin sera.